

DEL-2026-13

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
14

Présents : 10
Pouvoirs : 11
Votants : 11
Ne prend pas part : 1

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénée FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Méloody TONOLLI

Le Président de séance

Marine ROSSET

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 05 juin, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Méloody TONOLLI.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-14 et L2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération DEL-2024-31 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération DEL-2024-38 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 9 décembre 2024, portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 12 juin 2025 portant approbation du budget supplémentaire de 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-18 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-25 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 4 décembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-31 du 15 juillet 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-45 du 2 octobre 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-50 du 6 novembre 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2026-01 du 13 janvier 2026 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la délibération DEL-2026-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 15 juin 2026 portant approbation du compte de gestion de 2025 ;

Vu la délibération DEL-2026-12 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 15 juin 2026 désignant Marine ROSSET comme Président de séance ;

Considérant que le compte administratif annexé à la présente délibération est en tous points conforme au compte de gestion voté lors de la présente séance ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Ne prend pas part au vote Mélody TONOLLI, Présidente du Conseil d'administration de l'ESPCI,

Après en avoir délibéré avec 10 voix pour et 1 abstention,


DECIDE

Article 1 : Le compte administratif de l'exercice 2025 de l'ESPCI Paris annexé à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Tessa MARCEAU

La Présidente

Mélody TONOLLI

